

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à

la délibération : 07

pouvoirs 04

Date de la convocation : 22.10.2021

Date d'affichage : 02.11.2021

**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE. M.VUILLERMOZ.**

**Absent Excusé : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 9.2021 – OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION « LA BUSSODE »**

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 du règlement intérieur de la commune de Mijoux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02.09.2021, portant création d'une commission ad hoc « La Bussode » et la nomination de ses membres, définie ci-dessous

- création d'une commission ad hoc pour l'ensemble immobilier du gîte de la « Bussode », son patrimoine et son exploitation ;
- **avec les membres suivants :**
  - G. LEGAY (président)
  - MC COUTURIER
  - M. VIALLET
  - D. JULLIARD
  - JF JOLY

Considérant l'importance de l'ensemble immobilier de la « Bussode » dans le patrimoine communal,

Considérant la nécessité de le mettre aux normes actuelles,

Considérant la nécessité de maximiser et rationaliser son utilisation et d'en faire le meilleur usage au profit du développement touristique de la commune et des habitants,

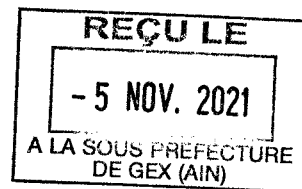
Madame le maire propose d'élargir la composition de la commission aux nouveaux membres du conseil municipal qui le désirent et de permettre à ceux qui le souhaiteraient de s'en retirer,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX**

*Séance du 27/10*

*L'an deux mil vingt et un le 27 octobre à 19 heures 00*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame  
Martine VIALLET, Maire.*



Entendu l'exposé du maire,

**Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents**

○ **De Nommer les membres suivants :**

- Jean François JOLY
- Dominique JULLIARD
- Joëlle GRANDCLEMENT
- Evan LEE

**CONTRE ABSTENTION POUR 7 + 4 pouvoirs S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C.  
GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY  
pouvoir à MC COUTURIER VOIX**

Délibération 01247 2021 10 40

**Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :  
et publication et notification  
le :

Pour copie conforme  
Le Maire, Martine VIALLET

